



La problématique de la transmission vue par les laiteries



Le projet Perlaib, conduit entre 2017 et 2019 par le réseau des Chambres d'agriculture des Pays de Loire en partenariat avec la Coordination Agro Biologique des Pays de la Loire (CAB) et de plusieurs collecteurs, s'interroge sur la transmissibilité des élevages laitiers bio.

Dans une première partie de cette étude, des entretiens ont été réalisés auprès des différents collecteurs de lait bio de la région (de janvier à avril 2017). L'objectif était de mieux cerner les enjeux, opportunités, menaces, liés à la transmission des élevages laitiers bio. Plus concrètement, il s'agissait de préciser si la problématique était transversale à l'ensemble des laiteries et des zones

géographiques, s'il y avait des systèmes plus concernés que d'autres et avec des problématiques particulières. Enfin, ils devaient permettre de connaître les modalités d'accompagnements proposées par les collecteurs aux producteurs laitiers Bio lors de l'installation (*volume attribué lors de consolidation ou de transmission, modalités de rémunération, aides aux investissements...*).

Cet article présente la synthèse des éléments collectés lors de ces entretiens.

Un potentiel d'installations et d'emplois importants

La problématique **transmission concerne toutes les entreprises laitières de la région** collectant du lait bio. Néanmoins, les acteurs « historiques » qui collectent du lait bio depuis sept ans et plus semblent davantage concernés. A priori, leurs adhérents sont en moyenne plus âgés.

Selon les collecteurs, **10 à 30 % des élevages** seraient en phase de transmission partielle ou totale dans les 5 à 10 ans. Toutes les zones géographiques seraient impactées. Le potentiel d'installation est estimé par les acteurs à 200 installations dans les 7 ans. On peut parler d'un « **fort potentiel d'installation et d'emploi en agrobiologie** ».

Le bio est attractif

Selon les laiteries, les transmissions sont jugées « **plus fluides en agrobiologie qu'en conventionnel** ».

Les élevages bio ont *a priori* une attractivité et un « **capital sympathie et financier plus fort** », notamment vis-à-vis des candidats **non issus du milieu agricole**.

Contrairement à des zones peu denses en exploitations laitières bio, la région Pays de Loire bénéficie d'un **contexte favorable**.

Les transmissions sont facilitées par une **forte « dynamique » avec des groupes d'éleveurs, des suivis techniques, un conseil de proximité**.

Profils des candidats à l'installation

Selon les acteurs : « *les candidats s'installent souvent à l'issue d'un **changement de carrière** et avec une **capacité financière non négligeable au moment de l'installation** » ; « *le plus souvent, les candidats ne se seraient installés qu'en agrobiologie* », et « *c'est un **projet de vie** dont il faut **vérifier la faisabilité économique*** ».*

D'après les acteurs enquêtés, il y a un enjeu important à **cerner les aspirations de ces candidats** et de ceux récemment installés. Il s'agit d'aider les futurs cédants à définir une stratégie d'exploitation ou de transmission cohérente avec les souhaits de ces candidats en termes de travail, revenu, capital, fonctionnement d'exploitation, voire conditions de vie.

Problématiques liées à la transmission : effet combiné du statut et du système d'exploitation

Selon les acteurs, la problématique transmission est différente selon qu'elle se situe dans un **cadre sociétair** ou **individuel**, et avec une **transmission partielle ou totale** de l'exploitation. La transmission peut également être plus ou moins facilitée selon le **type de système** qui est mis en place, la dynamique d'investissements, l'état des moyens de production, et la pression foncière du secteur.

Sans juger de leur transmissibilité ou les opposer, deux exemples ont été souvent évoqués pour illustrer ces différences. Voici ci-dessous la description de ces deux illustrations, et les remarques issues des entretiens.

Illustration 1 : GAEC et problématique sociétair		Illustration 2 : Exploitation individuelle	
<p>« Souvent de plus grande dimension que dans l'illustration 2 (> 700 000 l) avec une plus grande dimension par UTH »</p> <p>« Un système plus intensif par ha et par VL »</p> <p>« Des Investissements récents avec annuités importantes »</p> <p>« Revenu disponible élevé chez le cédant »</p>		<p>« Plus faible dimension globale et par UTH que dans l'illustration 1 »</p> <p>« Plus autonome, en système majoritairement tout herbe »</p> <p>« Peu ou pas d'investissements récents »</p> <p>« Peu d'annuités »</p> <p>« Revenu disponible élevé chez le cédant »</p>	
<p>Problématique principale :</p> <p>Une transmission partielle du capital + intégration d'une nouvelle personne dans la société. Attractivité de l'outil et du projet.</p>		<p>Problématique principale :</p> <p>Transmission totale de la ferme et du capital. Montant de reprise, état de l'outil, transmission des savoir-faire.</p>	
Points de vigilance ou questionnement en amont de la transmission	Points forts possibles vis-à-vis de la transmission	Points de vigilance ou questionnement en amont de la transmission	Points forts possibles vis-à-vis de la transmission
<p>« Attention, la transmission progressive ne doit pas durer trop longtemps (2 ans maxi), car risques de mésententes »</p> <p>« Ce système, du fait de la stratégie d'investissements, a souvent des annuités initiales importantes. De fait, il est difficile de changer de stratégie, et le(s) repreneur(s) doivent s'inscrire dans la continuité des cédants »</p> <p>« Dans le cas d'intégration en GAEC, le système de production doit correspondre à la fois aux associés restant et être concordance avec les souhaits du repreneur »</p> <p>Comment s'effectue « le transfert de compétences et de connaissance du système d'exploitation » quand tous les associés du GAEC transmettent simultanément ?</p> <p>« Attention aux fluctuations de prix possibles. Prendre en compte une éventuelle problématique volume-prix en 2018, suite aux nouvelles conversions »</p> <p>Un suivi de projet peut permettre après l'installation de faire le point sur l'intégration du jeune dans la société</p>	<p>« Reprise d'une partie du capital social », montant réduit si préparé.</p> <p>« Transmission progressive du capital lors de l'arrivée d'associé(s) »</p> <p>Partage des risques entre associés.</p> <p>« Transfert de compétences et de connaissance du système d'exploitation facilité lors de l'installation en GAEC » - sous réserve que tous les associés ne cèdent pas en même temps.</p> <p>« Continuité du système de production, du mode d'organisation, et continuité économique »</p> <p>« Ce n'est pas la taille mais la cohérence technique du système (lait / ha, lait / VL), qui est l'une des clés de la robustesse du système »</p> <p>« Capacité à proposer une période de salariat en amont de la transmission »</p>	<p>« Reprise possible de ces fermes par des fermes conventionnelles dans les zones à forte pression foncière, notamment en Nord Mayenne »</p> <p>L'enjeu dans ces zones serait alors de « conserver le potentiel de production bio sur les surfaces converties, car la conversion est un investissement pour tous les acteurs du monde agricole et les citoyens via les aides »</p> <p>« La transmission d'une exploitation extensive herbagère nécessite parfois un nouveau besoin en EBE pour faire face aux annuités de reprise et peut entraîner un besoin de ré-intensification ou de production supplémentaire »</p> <p>« Tenir compte dans le montant de reprise - ainsi que dans l'étude économique - des aménagements ou des adaptations de système nécessaires pour atteindre les objectifs du repreneur » (travail, économique, technique, ...).</p> <p>L'une des difficultés réside dans « l'estimation d'une valeur économique de reprise »</p> <p>Comment s'effectue « le transfert de compétences et des connaissances du système d'exploitation » ?</p>	<p>« Le montant du capital et de reprise est estimé plus faible dans ce système herbager. A priori, moins de capitaux à engager » (Que dans l'illustration 1).</p> <p>« Ces systèmes sont économes, même avec des investissements récents en séchoir »</p> <p>« Fermes attractives pour des jeunes de 30-35 ans qui ont eu un parcours professionnel antérieur et qui recherchent une installation en couple ou en individuel »</p> <p>« Possibilité dans le cas d'un faible montant de reprise, de mettre en œuvre un système de production à la carte, différent du cédant et en concordance avec les souhaits du repreneur »</p> <p>Par exemple : arrêt possible d'une activité, diminution de la production possible, création d'un atelier complémentaire, passage en vente directe, diversification (maraichage), etc.</p>

Quelques réflexions ou démarches importantes à soumettre lors de la reprise d'une ferme

Les entretiens ont également permis de recueillir l'avis des laiteries concernant des éléments incontournables à prendre en compte dans les projets de reprises des fermes laitières en agrobiologie.

Actions intégrables dans la démarche en amont d'une installation	Commentaires et enjeux
« Bien évaluer les capacités de production de l'exploitation dans l'étude économique (aspects travail, traite, logement des animaux, foncier, fourrages, stockages, état sanitaire du troupeau, valeur agronomique des sols, état des prairies, etc.) pour mieux estimer la valeur économique de reprise »	<p>« Risque de sur cotation du système dans le contexte des prix et les contextes climatiques de 2014-15-16 jugés peu reproductibles : les montants de reprise peuvent être trop élevés »</p> <p>« Un chargement adapté est un atout en cas de sécheresse. Trop élevé, il est une menace pour la sécurité fourragère et financière »</p> <p>« Certains systèmes ont été surévalués dans leur capacité de production, et n'atteignent pas leurs objectifs en lait/ha ou lait par VL ni l'objectif économiques »</p>
« Évaluer la quantité de travail actuelle et dans le futur projet »	« Estimer la capacité à ne pas être débordé par le travail et à se former »
« Évaluer les besoins en compétences nouvelles des repreneurs, techniques notamment, surtout en cas de changement d'organisation »	« Etablir un plan de formation ou adhésion à des groupes d'échanges »

Réflexions sur des démarches importantes à réaliser lors de la cession d'une ferme

Les entretiens ont permis d'identifier des réflexions à porter en amont de la transmission par les cédants ; avec tout d'abord, le besoin d'engager une réflexion stratégique au moins 7 à 10 ans avant l'échéance de la transmission.

Il peut s'agir :

- de **tester différentes stratégies** possibles.
Faut-il :
 - ✓ développer ou investir dans les moyens de production, le confort de travail, en amont de

l'installation, quitte à augmenter le capital à reprendre ?

- ✓ ou limiter le capital à reprendre et conserver l'outil en l'état, réduire les annuités et transférer les investissements éventuels au repreneur (*bâtiments, mise normes, matériels,...*)?
- de **porter une réflexion sur les forces et faiblesses du système** de production, les conditions de travail au sein de la ferme, et de confronter cette réflexion aux souhaits des repreneurs potentiels.
- de **préciser les modalités** de la « sortie » du capital social, des comptes associés.
- **d'identifier les opportunités et menaces** externes, pour l'exploitation (accès au foncier, emplois possibles, productions annexes, circuits courts,...) et qui peuvent permettre ou non des projets alternatifs pour le repreneur.

REMARQUE : Dans le cadre de l'étude Perlaib, une enquête à l'automne-hiver 2017-2018 aidera à préciser les souhaits des « potentiels porteurs de projets » en termes de travail, revenu, et les critères d'attractivité des fermes sur laquelle ils veulent s'installer. Elle facilitera, pour les cédants, les réflexions stratégiques en amont de la transmission.



Différentes actions mises en œuvre au niveau des laiteries pour accompagner l'installation

Différentes actions sont mises en œuvre par les laiteries pour aider à la transmission. La totalité des entreprises proposent un audit préalable. Réalisé par les techniciens de la laiterie, il permet de cerner la capacité productive de la ferme. Il aide à évaluer la possibilité d'une affectation de lait au contrat initial. Cet audit est le plus souvent réalisé lors d'une visite de 2.5 h par exploitation. Différents critères sont pris en compte : Lait/UTH, ha SFP, Lait/VL, LAIT/ha,... D'autres aides ou accompagnements sont proposés par les laiteries (*voir tableau ci-dessous*). Chaque futur éleveur a donc intérêt, pour les connaître précisément et de manière actualisée, à rencontrer l'ensemble des collecteurs potentiels en amont de son installation.

Quelles règles d'attribution de volumes et accompagnements dans le cadre de l'installation ou conversion laiterie par laiterie ?

Dans la quasi-totalité des situations, **le volume de lait du cédant est transféré au repreneur** avec, dans le cas des coopératives, une reprise du capital social du cédant. Une demande de volume de lait supplémentaire peut être réalisée. Dans les coopératives, elle est soumise à accord du conseil d'administration suivant les résultats de l'audit. Les demandes de lait supplémentaire sont peu nombreuses.

Le **Tableau ci-dessous** rassemble les données collectées à l'automne 2017 sur ces questions contractuelles. Ces éléments risquent de rapidement évoluer : il est conseillé aux porteurs de projet d'appeler les différentes laiteries en amont de leur installation pour actualiser ces informations.

Laiterie N°	Modalité d'affectation de lait supplémentaire	Affectation Possible 1000 l/UTH	Achat du contrat du cédant	Pénalités		Aide conversion €/1000l	Durée contrat	Aide installation	Aide trésorerie
				Si sous réalisation	Si sur réalisation				
1	Accord par conseil d'administration de l'OP selon les capacités agronomiques de la ferme et le respect de la Démarche Qualité	Selon les capacités agronomiques de la ferme (<i>autonomie</i>)	Non	Non	Non	30€	2 ans conversion + 5 ans bio	6000 €/UTH lait installé	
2	Selon les capacités productives / Audit	Jusqu'à 200 000 /UMO*	Non	Non	Non	30€		Non	Oui**
3	Accord par la coop selon les capacités productives/Audit	Jusqu'à 200 000 / UMO (100 +100) Complément possible sur demande et lors de création d'atelier	Non	Non		30€	2 ans conversion + 5 ans bio	12€/1000L à installation 9.17€/1000L sous forme de Parts Sociales soit 25 % des PS	
4	Accord par le conseil selon les capacités productives/Audit (<i>peu de cas de transmissions</i>)	Jusqu'à 300 000 l mais très peu de cas	Non	Non	Oui	Jusqu'à 50€/1000l	5 ans Reconversion tous les 5 ans	jusqu'à 10 000 € d'aides	Prêts sur demande et sur dossier : jusqu'à 2 ans sans intérêt
5	Accord par le conseil selon les capacités productives / Audit	250 000 si reprise totale JA Selon capacités fourragères	Non	Oui si < 85 % réalisation deux années de suite	Non	20 €	5 ans Reconversion tacite tous les 3 ans	6.1 €/1000l pendant 4 au prorata du nb de foyer fiscaux	
6	Accord par Conseil coop administration selon capacités productives/Audit	Selon capacités productives	Non	Non	Oui dans la limite de + 20 %	30€		6 €/1000 l adaptation syst. au cahier charge, sur factures (<i>matériel, achat fourrages,...</i>)	Avance tréso 24 mois 50 % vol engagé X prix lait budget

* UMO : Unité de Main d'Oeuvre

** Remise sur le prix des aliments grâce à une massification des achats d'aliments via l'Ufab.

Rédacteur : Jean Claude HUCHON et le réseau des conseillers Lait Bio

Pour de plus amples renseignements

Jean-Claude HUCHON - Chambre agriculture - Tél 02 53 46 60 01- jean-claude.huchon@pl.chambagri.fr

Ont également contribué à cette enquête

François BATAIS - Elisabeth COCAUD - Chambre agriculture 49 - Tél 02 41 33 61 00

Charlotte MORIN - Didier DESARMENIEN et Brigitte LAMBERT - Chambre agriculture 53 - Tél 02 43 67 37 26

Laurent GABORIAU - Paulette HUREL - Chambre agriculture 85 - Tél 02 51 36 82 71

Anne UZUREAU - CAB des Pays de Loire - Tél 02 41 18 61 44

Elsa NAEL - GAB 44 - Tél 02 40 79 46 57

Réalisation et diffusion



Financements

